# MÉMORIAL

## DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-quatrième séance – Mercredi 15 novembre 2000, à 20 h 30

**Présidence de M. Bernard Paillard, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alain Vaissade,* maire, *M. Manuel Tornare,* vice-président, *MM. André Hediger, Christian Ferrazino* et *Pierre Muller,* conseillers administratifs, *MM. Pierre de Freudenreich, Jean-Marc Guscetti, François Henry, Mme Liliane Johner, M. Sami Kanaan, Mmes Virginie Keller Lopez, Michèle Künzler, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Charles Rielle, Damien Sidler, Mmes Marie-France Spielmann* et *Evelyne Strubin.*

CONVOCATION

Par lettre du 2 novembre 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 novembre et mercredi 15 novembre 2000, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 3. Motion de Mme Isabel Nerny, MM. Roman Juon, Bernard Lescaze, Mme Monica Huber Fontaine, MM. Jean-Charles Lathion, Jean-Pierre Oberholzer et Mme Marie-France Spielmann: «Demande d'un arrêt supplémentaire «facultatif» pour le minibus 17 desservant la Vieille-Ville» (M-122)[1].

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

– que l'accès des voitures à la rue Farel et à la rue des Barrières est compliqué;
– que des familles avec enfants, ainsi que bien des personnes âgées, habitant dans le périmètre de la cathédrale, n'ont pas de voiture;
– que, à l'époque des travaux à la rue de l'Hôtel-de-Ville, le minibus faisait déjà le tour de la cour de Saint-Pierre;
– que ce minibus dispose d'un temps d'arrêt de rattrapage de cinq minutes au bas de la Treille;
– que le détour demandé ne représente qu'une minute supplémentaire,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre contact avec la société privée dont dépend le minibus 17, afin de soulager bon nombre de résidents de ce quartier.

**Mme Isabel Nerny** (AdG/SI). Etant donné que l'accès des voitures en Vieille-Ville est de plus en plus difficile, notamment dans le pourtour de la cathédrale, il

[1] Annoncée, 572.

me semble judicieux de proposer que le minibus 17 refasse ce détour ainsi qu'il l'avait déjà fait il y a quelques années lors des travaux à la rue de l'Hôtel-de-Ville. Ce détour implique une minute supplémentaire dans son horaire; or, à chaque tour, le bus s'arrête au bas de la Treille où il dispose de cinq minutes de pause de rattrapage. Ma demande est motivée par le fait que, notamment à la rue des Barrières, dans les deux anciens immeubles, habitent des familles avec enfants ainsi que des personnes âgées. Nous suggérons simplement qu'un arrêt sur demande soit prévu dans le périmètre de la cathédrale; cela rendrait aussi service aux familles qui habitent à la rue Calvin, à la rue du Perron, dont la plupart n'ont pas de voiture, comme celles habitant la rue des Barrières. Nous espérons être entendus et obtenir un vote favorable. Je vous remercie au nom de toutes les familles du coin.

**La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la motion est mise aux voix; elle est acceptée à l'unanimité.**

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre contact avec la société privée dont dépend le minibus 17, afin de soulager bon nombre de résidents de ce quartier.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

## 4. Motion de Mme Isabel Nerny et M. Jean-Pierre Lyon: «Pour une limitation de la publicité peinte sur les trams et le bannissement de celle recouvrant les vitres» (M-123)[1].

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

– que les trams genevois sont actuellement recouverts de publicités diverses;
– que, fréquemment, les vitres de ces véhicules sont également peintes;
– que les usagers ne voient plus ni dedans ni dehors,

[1] Annoncée, 572.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à prendre rapidement contact avec la direction des TPG, la Ville de Genève étant représentée au conseil d'administration de ceux-ci, afin d'exiger que soit respecté le droit des usagers de voir à travers les fenêtres des trams;
– à prévoir une nouvelle couleur, plus esthétique et plus attractive, pour les trams, lesquels, actuellement, ont perdu toute identité.

**Mme Isabel Nerny** (AdG/SI). La dernière nouveauté des TPG est la publicité abondante qui sert de manteau à nos tramways. Ce n'est d'un côté pas plus mal, tellement la couleur crème-orange, style Voirie, est laide et résiste mal à la saleté; mais, d'un autre point de vue, cet habillage, ou maquillage, est abusif lorsqu'il recouvre également les vitres. En tant qu'utilisatrice fidèle des TPG, n'ayant jamais voulu avoir de voiture, je me permets de râler, non seulement en mon nom personnel, mais aussi au nom des nombreux passagers qui n'apprécient pas que les vitres soient fermées à la vue, de l'extérieur comme de l'intérieur.

Nous n'avons pas à avoir la figure tartinée de publicités multiples. Je reconnais que certains sujets peints sur ces voitures TPG sont fort beaux, surtout par leurs couleurs. Lorsque l'on sait combien coûtent quelques centimètres de publicité sur nos trams, on se dit que ce revêtement publicitaire doit rapporter gros. Cela m'amène à demander à l'administration des TPG d'envisager de changer complètement la couleur de nos trams, car, en comparaison avec d'autres villes de Suisse, notamment Bâle, Berne, Zurich, nous, Genevois, nous avons les plus moches et cela me dérange. J'ai ici un fascicule provenant des TPG montrant des trams dont les vitres sont complètement recouvertes de publicités. Je vous le mets à disposition et vous pourrez le consulter.

*Préconsultation*

**M. Peter Pirkl** (L). Le groupe libéral votera contre cette motion pour les raisons que je me propose de vous résumer dans les quelques minutes qui suivent.

Premièrement, la structure de la motion est vraiment imparfaite. En effet, on nous parle ici, contrairement à la motion N° 118 que nous avons acceptée lors de la séance précédente et où il était question de faire des recommandations, ni plus ni moins d'exiger le respect du droit des usagers à voir et à être vus, ce qui est doublement trompeur. D'une part, parce que dans le tram, pour ceux qui le prennent – Madame Nerny, je le prends aussi – il y a deux catégories de passagers. Il y a ceux qui ont le nez collé à la vitre, parce qu'ils sont poussés par les autres; ceux-là n'ont aucun problème pour voir dehors, car ce n'est pas le mince film publicitaire qui

vous empêche de voir, et, d'autre part, il y a les autres qui, ma foi, poussent les premiers et qui de toute manière ne voient rien du tout. Le deuxième point consiste, avant d'exiger le respect d'un droit, à s'assurer que celui-ci existe. Le droit de regarder dehors n'est en fait pas un droit, c'est un privilège que certains ont, c'est-à-dire ceux qui sont assis près des fenêtres; pour les autres, c'est simplement tout à fait inexistant, il n'y a pas donc lieu d'ériger cela en un droit.

D'autre part, vous voulez des couleurs plus esthétiques et vous voulez plus d'identité pour les trams. J'aimerais vous dire que, si on fait un rapide tour de consultation dans cette enceinte, on se rendra compte qu'il y a autant d'avis sur l'esthétique, sur les couleurs et sur l'identité qu'il y a de conseillers municipaux dans cette salle. Pourquoi donc faire la preuve de notre incompétence en la matière en transmettant des souhaits tout à fait subjectifs et non fondés sur un droit à une commission ou à un conseil, qui se dépêcherait de les transmettre aussi aux TPG, qui, par hypothèse, réaliseraient un vœu en nous proposant une couleur vert fluorescent ou jaune canari – que sais-je? Nous serions les premiers à protester d'avoir été trompés dans nos droits que nous n'avons pas définis auparavant.

Je vous parlerai également en deux mots de la faisabilité de la chose. Plusieurs orateurs brillants ont rappelé que les trams n'appartiennent pas à la Ville et je vois donc mal comment nous serions en mesure d'exiger quoi que ce soit des TPG. Prenons-nous à rêver et imaginons que nous puissions exiger quelque chose des TPG, que feraient-ils ensuite lorsque, par hypothèse, la commune de Carouge, elle, accepterait les publicités sur ces trams et que nous l'aurions refusée? Nous voyons donc qu'au niveau pratique que cette motion est tout à fait inapplicable et irréalisable.

En dernier lieu, j'aimerais vous dire que cette motion propose, pour de mauvais motifs, de supprimer un média à part entière. Le catalogue que vous avez brandi, Madame Nerny, n'est pas le bon, car c'est celui du tram-restaurant, qui n'est qu'à l'effigie d'un limonadier américain, mais la réalité est tout autre. En ce qui concerne les finances, je trouve qu'il est positif, lorsqu'on parle d'une subvention de 107 millions de francs versée aux TPG, d'avoir quelques recettes supplémentaires qui permettent de dégrever le budget. Je vois donc mal pourquoi l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), qui, lors de la séance précédente, s'est exprimée, à travers MM. Zaugg et Lyon, avec beaucoup d'émotion à propos des 107 millions de francs que coûtent les TPG, nous propose ensuite de supprimer la publicité, donc de supprimer les rentrées pour les TPG *(protestations)*, mais je ne veux pas entrer en matière sur ce point, car l'argument n'est pas là. Cette publicité constitue un média à part entière et, si l'on prend la peine d'observer un tout petit peu les trams, ce que j'ai fait le lundi matin 13 novembre pendant deux heures, on se rend compte qu'il y a une multiplicité d'annonceurs. J'ai préparé un résumé, que je vous propose de lire si cela vous intéresse, afin de vous montrer que l'on y trouve une multiplicité d'annonceurs dont une grande

compagnie aérienne, les artisans boulangers, le Casino de Genève, les organisateurs de la Course de l'Escalade, une grande librairie – qui va s'installer dès demain du côté de Rive – un magasin de vêtements, un magasin de voitures, le journal *Le Courrier*, la Ligue suisse contre la vivisection, un grand magasin du côté de la place Grenus, une grande coopérative du côté de Carouge, le Musée de la Croix-Rouge, des opérateurs de téléphonie, deux radios plus ou moins locales, les Rentes Genevoises, la *Tribune de Genève* et surtout la Ville de Genève, avec une immense publicité consacrée au thème du tri des déchets peinte sur une motrice. Il y a donc une multiplicité de personnes qui peuvent bénéficier de ce support. Aussi, je ne comprends pas, si d'un côté de la balance nous avons un média à part entière, pourquoi nous devrions l'interdire en prenant comme argument le respect ou l'exigence d'un droit qui n'existe pas et le désir d'avoir – prétexte que je qualifierai de mauvais – des trams aux couleurs plus esthétiques et avec plus d'identité. Ces notions sont complètement subjectives et qui ne permettent pas d'être réalisées.

Encore une fois, pour ceux que le recensement de la publicité sur les trams intéresserait, j'ai préparé quelques copies sur lesquelles verrez aussi que ces publicités ne recouvrent pas l'intégralité des motrices. En effet, on se rend compte que les petites publicités sont la majorité; il y a dix petites publicités, deux publicités moyennes et sept grandes publicités. Je vous invite à examiner ce document et je vous recommande de voter contre cette motion.

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). Je pense qu'il y a beaucoup de gens qui ne sont pas très au courant de l'historique de la publicité sur les trams. *(Protestations.)* J'aimerais vous expliquer comment cela s'est développé. Je pense que ceux qui habitent Genève depuis de nombreuses années connaissent le premier trolleybus genevois sur lequel une publicité avait été peinte. C'est un grand marchand de chaussures qui avait mandaté un artiste pour décorer l'extérieur d'un trolleybus. Rappelez-vous, ce véhicule a circulé durant trois ans avec des passagers dessinés d'une façon humoristique le long de ses parties latérales. Je ne vous dirai pas qui était le sponsor, parce qu'on me dira que je fais de la publicité gratuite. Le peintre, un artiste connu, et vous le connaissez tous, avait peint les têtes de ces passagers fictifs sur les vitres du trolleybus. Comme je siégeais au conseil d'administration des TPG, je pense que je connais assez l'affaire; on a fait enlever les têtes, parce que cela gênait les passagers même si celles-ci n'étaient pas très grandes.

Dès lors, le conseil d'administration des TPG a eu tendance à préserver l'extérieur des trolleybus et notamment les vitres, cela afin de permettre aux usagers cherchant quelque chose d'avoir une meilleure visibilité. Il y a eu ensuite le contrat de prestation où l'Etat devenait patron. Les TPG devenaient une régie autonome mais sujette au Département de justice et police et des transports. Un

président du conseil d'administration des TPG, qui était un homme d'affaire très connu dans l'électronique, pensait que les affaires étaient les affaires, et comme il connaissait beaucoup d'entreprises, les TPG se sont retrouvés avec de la publicité sur les trolleybus. Cela représentait une rentrée d'argent de 80 000 francs par année par trolleybus, plus le coût de l'installation du dessin sur le trolleybus, qui s'effectue au moyen d'un adhésif mis au point par la société 3M, pour ne pas la citer. On a ensuite de la publicité sur un tram simple qui rapporte 100 000 francs par année, plus l'installation d'un montant de 20 000 francs et sur un tram à trois éléments, comme ceux que vous voyez sur la ligne 13, qui rapporte 120 000 francs par année, parce qu'il y a un élément en plus de 8 mètres.

On a demandé au conseil d'administration des TPG, suite aux restrictions budgétaires et à l'énorme déficit de l'Etat de 800 millions, d'augmenter les tarifs ou de trouver d'autres solutions. Or la publicité sur les bus et les trams permettait d'engranger 1,3 à 1,4 million de francs chaque année dans les caisses des TPG. Les publicistes ont décoré d'abord la carrosserie du tram et ensuite les vitres, ce qui rapportait un peu plus aux TPG, etc. Je peux vous dire que beaucoup de gens me demandent pourquoi on ne ferait pas des véhicules sans vitres, des tôles qu'on pourrait verdir; on nous transporterait comme de la marchandise. A l'heure actuelle, la question est de savoir quelle nouvelle idée nous pourrions avoir. Nous ne sommes pas opposés à la publicité sur les véhicules des TPG, mais qu'on ne touche pas aux vitres!

Je vais vous expliquer quelque chose, puisque vous avez bien étudié le dossier. Une dame disait à son époux, un ancien fonctionnaire à la retraite: «Après ton rendez-vous chez le médecin, nous nous rejoindrons à la place du Molard; je viendrai en tram.» A cause des publicités, ce monsieur n'a pas vu son épouse dans le tram, alors qu'elle était sûre qu'il l'avait vue. Elle est allée jusqu'à l'arrêt suivant et a pris un autre tram pour revenir. Son époux lui a alors demandé d'où elle venait. Elle lui a répondu qu'elle était passée et qu'il ne l'avait pas vue dans le tram. Son mari a répliqué: «On ne voit rien dans ces trams!» Je m'adresse maintenant au représentant du Parti libéral pour lui dire que, si nous avons fait cette motion, c'est que la Ville de Genève a un administrateur qui la représente au conseil d'administration des TPG. Aussi désirons-nous simplement envoyer cette motion au Conseil administratif pour lui demander de discuter du problème avec le conseil d'administration des TPG. Nous ne disons pas qu'il faut interdire les publicités ou quoi que ce soit sur les véhicules des TPG, nous demandons à ces derniers d'intervenir pour rétablir la visibilité, etc. Des gens qui venaient de Suisse alémanique m'ont dit qu'ils ne voyaient rien du tout dans nos trams et qu'ils avaient l'impression d'être dans un fourgon postal fermé. J'ai discuté avec deux représentants de la Ville de Zurich et ils m'ont dit que, dans leur ville, les transports publics ont maintenu le bleu et blanc et des vitres complètement transparentes.

Veut-on vraiment essayer de trouver une solution? Je vous le demande. La motion n'impose pas quelque chose, elle demande que l'administrateur représentant la Ville de Genève aux TPG discute du problème posé par la publicité au conseil d'administration de ceux-ci. Il peut en ressortir des idées formidables auxquelles nous n'avions peut-être pas pensé. Cette motion invite le Conseil administratif à poser une question motivée aux TPG et à nous informer ensuite de ce qui a été dit. C'est une question qui ne coûtera pas un sou mais qui apportera une réponse.

**M^me^ Sandrine Salerno** (S). Le Parti socialiste accepte d'envoyer cette motion au Conseil administratif…

*M. Didier Bonny* (DC). C'est de la démagogie!

*M^me^ Sandrine Salerno.* Ce n'est pas de la démagogie. Cela dit, nous avons constaté, après une discussion au sein de notre fraction, que la deuxième invite, qui demande une couleur plus esthétique et attractive des trams et qui parle de leur aspect identitaire n'a pas vraiment de sens. Aussi, nous ne nous y rallierons pas, mais nous soutiendrons quand même la motion pour le principe. Nous n'allons pas l'amender à cause de cette invite, mais je tenais à dire que celle-ci ne nous a pas particulièrement plu. Toutefois, cela n'est pas grave, car le fond de la motion n'est pas tellement basé sur l'identité et le côté esthétique des trams, mais bien sur l'utilité en fonction des passagers et des usagers, à la fois quand ils prennent le tram et quand, simples quidams, ils se baladent en ville et qu'il voient circuler des trams publicitaires.

D'autre part, nous assistons à une vraie pollution visuelle en matière de publicité en ville de Genève, car il y en a partout. Il y en a sur cinquante mille panneaux de la SGA (Société générale d'affichage), qu'on aime ou qu'on n'aime pas, alignés tous les dix mètres comme des tulipes sur nos plates-bandes; il y a de l'affichage sauvage à peu près partout; il y a de la publicité de toutes les couleurs sur les trams. Il y a peut-être des affichages qu'on apprécie ou qu'on n'apprécie pas. Cela dit, quand on est un usager des transports publics et des trams notamment et qu'on monte dans un tram où toutes les vitres sont couvertes de publicité *(remarque)* – alors, disons: «quasiment» toutes les vitres – on se retrouve dans une semi-pénombre; il est vrai qu'on n'y voit pas grand-chose de l'extérieur et qu'on n'y voit presque plus rien de l'intérieur. De toute façon, pour nous socialistes, le fait de dire que la publicité finance aussi une partie des frais des TPG n'est pas un bon argument. Nous défendons les transports publics, parce que nous sommes conscients que c'est un moyen de transport intéressant et intelligent

en ville, et qui est donc à promouvoir. Evidemment, cela a un coût, mais cela comporte aussi un respect de la qualité de l'air et des nuisances sonores moindres que celles émises par d'autres transports à l'intérieur de la ville ou du canton. Il vaut donc la peine de soutenir financièrement les TPG. Toutefois, la publicité n'a pas à être un moyen de financement pour un service public, parce que, si nous acceptons ce principe, cela veut dire aussi que nous acceptons d'entrer en matière à moyen ou à long terme sur un démantèlement des services publics. En effet, si certaines publicités se révèlent rentables sur certaines lignes très fréquentées des TPG, on en mettra beaucoup. Par contre, on mettra moins de publicité ou on y renoncera sur d'autres lignes moins fréquentées et donc moins rentables, et peut-être qu'à long terme, si on a cette logique en tant que collectivité, on ira jusqu'à se dire que cela vaut moins la peine qu'il y ait des trams ou des bus qui circulent.

Pour toutes ces raisons, nous renverrons cette motion au Conseil administratif, la soutenant et trouvant que, sur le principe, c'est effectivement une réflexion qui est intéressante et même si le Conseil administratif ne peut pas exiger certaines choses des TPG, il peut négocier avec leur direction pour que les usagers à l'extérieur aient moins de pollution visuelle et qu'à l'intérieur, on y voie quelque chose lorsqu'on entre dans une remorque de tram.

**M. Roberto Broggini** (Ve). C'est là le type de motion que j'apprécie particulièrement et c'est pour cela, Mesdames et Messieurs, que je me permets d'intervenir. En 1976, j'étais envoyé à Vienne parce que je devais représenter les couleurs helvétiques au championnat européen d'éducation routière. J'avais découvert que les trams de Vienne étaient peinturlurés et j'avais trouvé cela fantastique. A l'époque, la CGTE, la Compagnie genevoise de tramways électriques, ce n'était pas encore les TPG, arborait la couleur rouge sur ses véhicules, et c'était ce beau rouge que j'aimais bien, quoique j'eusse préféré que la CGTE gardât le vieux vert, vous savez ce vert qui n'est pas le vert de Berne ni le bleu de Zurich ni la couleur chatoyante des tramways de Bâle. Chaque canton et chaque ville avait ses couleurs sur ces tramways qui donnaient une sorte d'identité à la ville, si bien qu'on savait où on était lorsqu'on montait dans un tramway. Malheureusement, à Genève, on a démonté tous nos tramways. *(Rires.)*

Cela pour vous dire – je savais que j'allais vous faire rire et cela me fait grand plaisir – que nous allons soutenir cette motion pour une raison fort simple. Il ne s'agit pas de vouloir contrôler la publicité, d'ailleurs, moi-même, je ne suis pas vraiment contre le fait de mettre de la publicité sur les véhicules des TPG, parce qu'on ne va pas aller dans le magasin ou s'inscrire au parti électoral qui fera une mauvaise publicité. Je trouve très bien ce défilé d'annonces qui traverse la ville. Par contre, vu que je suis revenu de Vienne, et j'en reviens avec le titre de vice-champion d'Europe d'éducation routière (*applaudissements)*, je peux vous dire,

Mesdames et Messieurs, que la première invite de cette motion est tout à fait pertinente, car obturer les fenêtres des tramways empêche d'avoir une bonne vision de la circulation, en tout cas en ce qui concerne les cyclistes. Comme on ne voit pas ce qui se passe de l'autre côté lorsqu'on circule à bicyclette et qu'on croise un tramway, si ses vitres sont transparentes, on peut déjà anticiper sur la manière dont on va emprunter un carrefour, mais s'il y a de la publicité sur ses fenêtres, il n'y a plus cette transparence et la sécurité est réduite. Nous devons donc inciter le Conseil administratif et le représentant du Conseil administratif auprès des TPG, au nom de cette transparence et pour une raison de sécurité et d'éducation routière, de demander qu'on supprime les publicités sur les fenêtres. En effet, les convois des TPG représentent plusieurs mètres – M. Sottas pourra nous dire quelle est la longueur d'une double rame des TPG – et si toutes leurs vitres sont obturées, cela représente une sorte de mur qui circule à travers la ville, ce que nous ne pouvons pas accepter.

Nous allons donc voter en faveur de cette motion pleine de sens de Mme Isabel Nerny et M. Jean-Pierre Lyon.

**Mme Isabel Nerny** (AdG/SI). Monsieur le président, veuillez transmettre à mon très cher camarade qui se trouve sur les bancs d'en face que je ne condamne pas du tout la publicité, qui, je le redis, est souvent assez belle, mais on ne veut pas avoir la pub sur la figure, c'est tout.

**M. François Sottas** (AdG/TP). Vu mon emploi aux TPG, je pense que tout le monde s'attendait à ce que j'intervienne sur ce sujet. Je crois qu'on se trompe d'époque avec cette motion et que les trams peints avec la publicité de Mercedes et de la Tribune de Genève ont disparu. Il y a toujours un tram de la Tribune de Genève, mais il n'y a plus de publicité recouvrant complètement les fenêtres. Nous aurions pu effectivement nous plaindre à ce moment-là, car ces deux trams ont été assez néfastes à l'essor de cette publicité sur les véhicules des transports publics en général, parce que je vous rappelle qu'il n'y a pas que sur les trams qu'il y a de la publicité.

La publicité sur les fenêtres des trams qui ont de la publicité ne recouvre jamais plus de 30% de la surface totale des vitrages. Lorsque Mme Salerno parle de service public, j'aimerais quand même vous rappeler que depuis un certain temps les TPG sont sous contrat de prestation sur un budget de quatre ans vis-à-vis de l'Etat et que ce budget est chaque année négocié à la baisse. Lors du débat de la séance précédente sur les transports publics gratuits au centre-ville, on parlait d'une subvention de l'Etat aux TPG de 107 millions de francs. Or je crois que

cette somme est exagérée, elle n'est pas de 107 millions de francs. Cela demanderait donc, si nous n'avons plus l'apport de la publicité, un plus gros effort de la part des collectivités publiques pour financer les transports publics, parce que chaque tram rapporte entre 90 000 et 130 000 francs par année. Cela représente une somme importante et permet aux collectivités publiques de faire certaines économies.

En ce qui concerne le peu de clarté à l'intérieur des trams, je vous informe qu'en tant que traminot nous avons un ordre de service depuis le début de la mise en fonction des trams publicitaires qui mentionne que les lumières doivent rester allumées en permanence dans les véhicules qui ont beaucoup, c'est-à-dire 30%, de publicité sur les vitres. Les véhicules ne sont donc pas sombres et, si jamais un de mes collègues éteint la lumière par inadvertance, vous êtes priés de lui demander de la rallumer parce qu'il doit le faire. Je ne crois pas à l'argument de sécurité que vous avez avancé, Monsieur Broggini, et, comme les trams circulent principalement en site propre, les vélos n'ont rien à y faire; aussi avez-vous perdu là une occasion de vous taire, Monsieur Broggini! *(Applaudissements.)* Lorsque vous prenez le métro à Paris, vous avez la lumière à l'intérieur et il n'y a rien à voir à l'extérieur. Certains ont demandé que le tram soit enterré dans les Rues-Basses; dans ce cas, la vue aurait été complètement bouchée. Je crois que l'histoire de la vision extérieure n'est pas un bon argument.

J'aimerais vous rappeler également que, lors de la campagne électorale de 1999, une bonne partie des détracteurs de la publicité sur les véhicules TPG avaient leur effigie sur les fenêtres des trams.

**M. Peter Pirkl** (L). Je crois que la messe est dite et je ne voudrais pas prolonger inutilement. Je voudrais simplement répondre à M. Lyon, par votre intermédiaire, Monsieur le président, car il posait une très bonne question en demandant au sujet de la publicité peinte sur les trams si nous devions continuer ainsi ou si nous devions changer quelque chose. Je pense que la réponse est claire; nous continuons ainsi.

**M. Michel Ducret** (R). On a entendu tout à l'heure un de nos conseillers municipaux regretter le vert des trams qui l'enchantait tant. J'aimerais rappeler que ce vert n'est pas genevois, mais bien une copie du vert parisien des années 30. Le vert et crème qu'on regrette tant a lui-même remplacé la robe vert olive et vert clair à filet doré, qui elle-même a remplacé une robe jaune ocre à filet rouge, correspondant aux origines de la CGTE. Le vert lui-même a été remplacé plus tard par le coq de roche et crème auquel a succédé l'orange «travaux publics» imposé

par la Confédération et l'Union suisse des transports publics. Fort heureusement, la part d'orange a beaucoup diminué au profit du crème et, pour être plus claire et plus seyante, avec quelques stries. J'aimerais signaler à M^me^ Nerny, qui probablement n'utilise pas beaucoup les transports publics *(protestation de M^me^ Nerny)*, et qui, surtout, ne doit pas beaucoup lire les journaux, que les TPG ont décidé il y a six mois, à grand renfort d'articles dans la presse, de modifier la robe des véhicules et que désormais ils auront une nette majorité de crème, une très petite plate-forme orange et un grand nez bleu et quelques taches de vert clair pour agrémenter le tout. Cela répondra probablement à la deuxième partie de sa motion.

Cela étant, il ne faut pas négliger l'apport financier important que représente la publicité pour les Transports publics genevois. Ce que demande cette motion est piquant, venant de groupes politiques qui ont approuvé lors de la séance précédente une demande de gratuité des transports publics en ville de Genève et qui ont par ailleurs refusé aux Transports publics genevois de pouvoir répercuter le prix de la TVA sur les billets. En effet, lors de l'introduction de la TVA de 6,5%, les TPG n'ont pas répercuté cette TVA sur le prix du billet, ce qui fait que le prix du billet a *de facto* baissé. Cela représente actuellement une diminution de recette de 7,5%, et même de 7,6% à partir du 1^er^ janvier 2001. La TVA n'a jamais été répercutée et, ce printemps, lorsque les TPG ont demandé une augmentation tarifaire, celle-ci a été refusée par le Grand Conseil, notamment à la demande des groupes d'où émanent les deux motionnaires. C'est assez piquant de constater, d'une part, qu'on veut priver les TPG de leurs recettes légitimes, qu'on veut même faire payer à la Ville le coût de l'application de certaines mesures demandées aux TPG, mais que, d'autre part, on leur refuse aussi la possibilité de trouver d'autres recettes pour compenser le manque à gagner qu'on crée ainsi.

Pour ma part, en tant que président d'une association d'usagers des transports publics, j'ai été probablement le premier à Genève à m'élever contre l'obturation des vitrages. Effectivement, je trouve scandaleux qu'on transporte les gens dans des véhicules qui s'apparentent à des bétaillères. Il est vrai que c'est à se demander à un moment donné s'il vaut encore la peine de payer le surcoût que représentent des fenêtres sur des véhicules de transports publics, si c'est pour que les passagers soient privés de vue sur l'extérieur et de la lumière du jour.

Cela étant, en tant qu'administrateur, qui répond de l'équilibre financier de l'entreprise des TPG, vous me pardonnerez, mais, ce soir, je suis contraint de m'abstenir.

**M. Roger Deneys** (S). J'aimerais uniquement dire qu'il n'y a pas de contradiction dans les positions socialistes. En effet, si nous sommes contre l'augmentation des tarifs et pour la gratuité des transports publics en ville de Genève, c'est même

relativement cohérent. Il est vrai que nous pensons que les transports publics doivent être financés par les collectivités publiques et que le fait d'introduire le financement par la publicité des prestations du service public est un mécanisme très dangereux. En effet, qui dit financement par les milieux privés dit analyses de marketing et on peut arriver à des paradoxes, comme la Poste qui se demande si ses offices sont rentables en vendant aussi des ordinateurs. En vendant n'importe quoi, on finit par démanteler le service public. Par exemple, si on voit que dans le bureau de poste d'un petit village de campagne ou à la poste de Saint-Jean, même si on vend des ordinateurs en sus de livrer le courrier, ce n'est pas toujours rentable, on peut aboutir à l'idée de fermer ceux-ci.

Par conséquent, la privatisation partielle que représente la publicité est le point de départ du démantèlement du service public, et c'est grave. Il faut mettre une limite à la publicité et, en l'occurrence, cette motion est un très bon moyen de mettre une limite à ce mécanisme. C'est aux collectivités publiques de payer les transports publics et non aux privés. On arrive à des paradoxes invraisemblables, comme de voir des publicités pour les voitures sur les véhicules de transports publics. C'est quand même une aberration complète.

**M. François Sottas** (AdG/TP). Contrairement à M. Ducret, et je comprends qu'il s'abstienne, je ne m'abstiendrai pas malgré tout. Ce que je viens d'entendre est tout particulièrement aberrant. On parle de ne pas laisser privatiser les transports publics, mais c'est déjà fait, Monsieur Deneys! En 1995 ou 1996, il y a eu une initiative du personnel des TPG afin que ceux-ci ne soient pas privatisés et vos amis socialistes au Grand Conseil, Monsieur Deneys, ont tout fait pour nous faire retirer cette initiative. Nous, aux TPG, nous sommes maintenant sous contrat de prestation, ce qui correspond à une privatisation dans une certaine mesure. Alors, concernant les TPG, il ne faut plus parler de service public, car ils sont déjà partiellement privatisés.

Les TPG auraient dû fonctionner comme une entreprise privée depuis des années, bien avant la Poste et bien avant Swisscom. Les TPG se sont déjà mis au rythme de la privatisation et cela bien avant toutes les références auxquelles vous avez fait allusion, Monsieur Deneys. Alors, ne nous racontez pas d'histoires.

*Mise aux voix, la motion est refusée par 30 non contre 21 oui (3 abstentions).*

## 5. Interpellation de Mme Isabel Nerny: «Sur quels critères autorise-t-on certains stands en ville de Genève?» (I-33)[1].

**Mme Isabel Nerny** (AdG/SI). J'aimerais vous demander un tout petit peu d'attention, parce que le sujet qui fait l'objet de mon interpellation revêt une certaine gravité.

Depuis quelques années, les stands de l'Eglise de scientologie sévissent en toute liberté chaque samedi en été au centre-ville. On y piège surtout les passants naïfs, toujours très bien ciblés, sous des prétextes abusifs, tels que, entre autres, analyse gratuite de la personnalité et, dernièrement, mesure du stress. On les invite ensuite à venir suivre une conférence chaque lundi et, hop, ils sont vite mûrs pour se faire happer dans le système. Alors que la Ville de Bâle a interdit ces interventions sur la voie publique l'an dernier et que le gouvernement français vient de voter cet été l'interdiction de la scientologie sous la formulation de «délit de manipulation mentale», Genève laisse faire!

Je vous signale qu'il y a environ trois ans, révoltée de voir procéder en toute impunité à ce piégeage du citoyen crédule, j'ai téléphoné au Service des autorisations et patentes qui m'a répondu évasivement qu'il n'avait aucune raison de refuser ces stands, n'ayant pas reçu d'ordre dans ce sens. L'employé m'a alors conseillé de voir ce problème avec la police. Chose faite; le service de M. Ramseyer m'a donné la même réponse que le précédent, en me dirigeant plutôt vers les services du domaine public, qui eux non plus n'ont pas pu m'informer. On m'a alors conseillé de contacter un inspecteur de la sûreté à l'Hôtel de police de Carl-Vogt. J'ai appris par cet inspecteur de ladite sûreté que la police est effectivement au courant des pratiques plus que douteuses de l'Eglise de scientologie, mais que, malheureusement, tant que le Conseil municipal ainsi que le Grand Conseil n'interdisent pas ces tromperies, rien ne changera. J'ai aussi appris par cet inspecteur qu'il ne se fait pas beaucoup d'illusions à ce sujet du fait, écoutez bien, que le Conseil municipal et le Grand Conseil sont malheureusement infiltrés par cinq à sept personnes de la scientologie, dont il possède les noms. Cela donne à réfléchir. Il y a aussi à réfléchir sur le terme d'«église» dont se targuent les scientologues. Se parer du nom d'«église» est une usurpation. Pouvoir, argent, obéissance et dépendance totale sont leurs vraies actions. Pouvons-nous tolérer cela? *(Applaudissements.)*

**Le président**. Le Conseil administratif ne souhaite apparemment pas vous répondre… *(Aucun conseiller administratif n'est présent. Rires.)* Nous lui transmettrons.

---

[1] Annoncée, 572.

*Le Conseil administratif répondra ultérieurement.*

**Le président**. C'est un moment historique, car, avec cette interpellation, nous avons fini de traiter tous les objets reportés qui figuraient dans notre ordre du jour.

## 6. Projet d'arrêté de MM. Jean-Pierre Lyon, François Sottas, Alain Fischer et Robert Pattaroni: «Modification de l'article 25, «Ordre du jour», du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève» (PA-11)[1].

*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant:

– que, depuis le début de cette législature, on doit se rendre à l'évidence qu'il y a des problèmes de gestion de l'ordre du jour des séances plénières;
– que, lors de nos séances, on aborde les premiers points et qu'ensuite un grand nombre de changements surviennent par rapport à l'ordre du jour proposé;
– que les groupes politiques représentés au sein de notre Conseil préparent, lors de leur caucus interne, la position qu'ils prendront en séance, mais que, suite aux nombreux reports, c'est la véritable interrogation;
– qu'il faut revoir totalement la gestion de l'ordre du jour, pour être pris au sérieux sur le plan politique;
– que le Grand Conseil, depuis plusieurs années, emploie son ordre du jour de la même manière que celle que nous vous soumettons dans la présente proposition de modification;
– que, lorsque la modification proposée sera acceptée, si l'ordre du jour n'est pas terminé, nous reprendrons à la prochaine séance au point suivant, et cela sans changement, sinon les reports reprendront de plus belle,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 147 du règlement du Conseil municipal,

[1] Urgence refusée, 1029.

*arrête:*

L'article 25 du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«Ordre du jour

»Art. 25. – En séance ordinaire, l'ordre du jour doit comprendre notamment les objets suivants:

a) communications du Conseil administratif;

b) communications du bureau du Conseil municipal;

c) département de l'administration générale et des finances:
   1. propositions du Conseil administratif;
   2. rapport des commissions concernant ce département;
   3. propositions des conseillers municipaux (arrêtés, motions, résolutions, interpellations, questions orales);

d) département de l'aménagement, des constructions et de la voirie:
   1. propositions du Conseil administratif;
   2. rapports des commissions concernant ce département;
   3. propositions des conseillers municipaux (arrêtés, motions, résolutions, interpellations, questions orales);

e) département des affaires culturelles:
   1. propositions du Conseil administratif;
   2. rapports des commissions concernant ce département;
   3. propositions des conseillers municipaux (arrêtés, motions, résolutions, interpellations, questions orales);

f) département des sports et de la sécurité:
   1. propositions du Conseil administratif;
   2. rapports des commissions concernant ce département;
   3. propositions des conseillers municipaux (arrêtés, motions, résolutions, interpellations, questions orales);

g) département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement:
   1. propositions du Conseil administratif;
   2. rapports des commissions concernant ce département;
   3. propositions des conseillers municipaux (arrêtés, motions, résolutions, interpellations, questions orales);

h) propositions des conseillers municipaux pour les prochaines séances;

i) interpellations pour les prochaines séances;

j) initiatives populaires;

k) pétitions;

l) questions écrites.»

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). Avec un certain nombre de collègues, sans être partie prenante par rapport à un objet fixe, alors que c'est le cas pour ce projet d'arrêté, nous nous sommes aperçus depuis ce printemps, sous la présidence de Mme Alice Ecuvillon, qu'il y avait un nombre impressionnant de reports.

Certaines personnes qui déposaient des motions concernant, par exemple, un quartier ne savaient absolument pas en quelle année cela passerait au Conseil municipal. Nous avons donc discuté entre collègues et nous avons décidé, afin de résoudre le problème, de provoquer la discussion sur ce sujet par le dépôt d'une motion ou d'un arrêté. Nous avons donc copié le règlement du Grand Conseil, où un certain nombre de personnes qui font partie de cette assemblée ont siégé ou siègent encore. Le Grand Conseil, par exemple, a pu, il y a une dizaine de jours, à propos d'un projet de loi concernant l'aide à domicile, les soins à domicile, l'aide complémentaire, etc., confirmer la date et l'heure exacte du débat – il s'agissait là d'un objet qui avait auparavant été renvoyé en commission – à l'Hospice général et aux assistantes sociales de la Ville de Genève, parce que c'était le département de M. Segond qui passait ce vendredi-là à 14 h 30, dans l'ordre chronologique de l'ordre du jour.

Lorsque j'ai entendu cela, j'ai pensé que je serais incapable de dire à une personne intéressée à quelle date et à quelle heure seraient traités un arrêté spécifique, une motion ou même un rapport de commission devant le Conseil municipal. Je lui dirais par exemple que cet objet passerait le mercredi et cette personne viendrait en se demandant pourquoi je n'avais pas précisé l'année!

Concernant le présent projet d'arrêté, nous ne sommes pas fermés à toute discussion et nous proposons le renvoi à la commission du règlement pour qu'elle auditionne le Conseil administratif et les chefs de groupes afin d'avoir leur point de vue. Je sais que M. le président, qui a la responsabilité de l'ordre du jour, saura gérer cette affaire et qu'il sera peut-être content de trouver une solution qui plaise à tout le monde.

Je vous rappellerai qu'en 1992, dans cette salle, M. Crettenand, du Parti des Verts, avait proposé un objet assez semblable à ce que nous vous soumettons

aujourd'hui mais d'une façon très imprécise, aussi n'arrivions-nous pas très bien à nous représenter cet objet. Ce conseiller municipal avait proposé d'établir l'ordre du jour en fonction des départements, mais le Conseil municipal n'avait pas été convaincu; il faut dire qu'il n'y avait pas autant de reports que maintenant. Comme vous avez pu le constater, tous les partis sont pour une discussion et vous ne pourrez pas, Mesdames et Messieurs, refuser quelque chose qui concerne vraiment le Conseil municipal; vous ne pourrez pas dire que cela concerne quelque chose qui se trouve à l'autre bout du monde.

Nous vous avons fourni une copie de l'ordre du jour du Grand Conseil et, si l'un des membres du Conseil municipal et le président savent, si cet objet est renvoyé en commission, organiser les auditions et nous présenter des conclusions de rapport judicieuses, je pense qu'il peut y avoir une idée peut-être encore supérieure à ce que nous proposons qui ressortira de tout cela. C'est à chacun de se pencher sur l'affaire, et j'encourage surtout les chefs de groupe, qui, eux, devront prendre parti devant la commission du règlement, que vous, Monsieur le président, vous présidez, et je suis sûr qu'en y réfléchissant on pourra simplifier un certain nombre de choses. J'ai passé quatre ans au Grand Conseil dans les années 90, et ce système existait déjà depuis deux législatures avant que j'y siège. En tout cas, je peux vous dire que les conseillers d'Etat et les commissaires des commissions concernées pouvaient mieux programmer leur ordre du jour s'ils avaient subitement un empêchement. Par exemple, Mesdames et Messieurs, ce soir – et je ne veux pas être méchant – si nous avions un ordre du jour comme celui du Grand Conseil, nous aurions peut-être au moins un conseiller administratif présent.

J'espère que vous serez d'accord avec ce projet d'arrêté que mes collègues et moi-même vous soumettons afin d'organiser le débat sur l'ordre du jour et que notre président puisse gérer cette affaire dans la tranquillité.

**M. Alain Fischer** (R). Je pense que ce projet d'arrêté tombe à point nommé vu le nombre de conseillers administratifs qui assistent à cette séance, mais je ne pense pas que nous allons prendre le règlement du Grand Conseil comme la panacée. Ce projet d'arrêté à au moins le mérite d'amener une certaine réflexion sur les ordres du jour. Je trouve quand même un peu bizarre qu'on puisse passer du département des sports et de la sécurité, puis à celui des affaires culturelles, et qu'on revienne au département des sports et de la sécurité, que l'on passe ensuite à celui de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Cela n'est pas clair. J'espère au moins que la commission du règlement fera bien son travail et pourra nous proposer un projet d'arrêté qui nous permettra de travailler dans des bonnes conditions et de ne plus avoir à faire de séances supplémentaires pour rattraper les 100 ou 110 points de retard que nous avions sur les ordres du jour.

**M. Robert Pattaroni** (DC). Une des craintes de ceux qui n'ont pas envie de renvoyer cette motion en commission est de dire que, si on est aussi précis que cela, le Conseil administratif va se répartir les rôles et chacun aura son chapitre et qu'il ne viendra pas avant et qu'il partira après. L'ennui c'est qu'avec le système actuel, les conseillers administratifs ont décidé qu'ils pouvaient tous partir. Cette motion tombe donc bien ce soir, parce que, si nous devions changer de système, cela éviterait au président de dire, pour protéger un peu le Conseil administratif, je pense: «Le Conseil administratif ne souhaite apparemment pas vous répondre.»

*Préconsultation*

**M. Daniel Sormanni** (S). Le groupe socialiste ne votera pas ce projet d'arrêté, parce qu'il constate tout de même qu'au Grand Conseil – et j'ai aussi siégé au Grand Conseil quelques années – où on traite les objets par département, l'heure où ceux-ci passent n'est pas liée au fait que c'est répertorié dans l'ordre du jour, mais tout simplement à la capacité de travail des parlementaires et à la vitesse à laquelle ils travaillent et débattent. Nous n'améliorerons en aucun cas le fait de pouvoir donner précisément l'heure à laquelle sera débattu un objet particulier à une personne intéressée à venir suivre le débat à la tribune. Je crois que le présent projet d'arrêté ne nous permettra pas d'avancer d'un pouce dans le domaine. Par ailleurs, et cela est une réalité, il faut noter que les conseillers d'Etat assistent aux séances du Grand Conseil juste le temps de voir les sujets concernant leur département traités. Ils ne sont pas arrivés qu'ils repartent déjà! Aussi, je crois que ce n'est pas parce que ce soir il n'y a pas de conseillers administratifs qu'il faut accepter ce projet d'arrêté.

Par conséquent, c'est bonnet blanc et blanc bonnet. A mon avis, on fait des discussions et on s'attarde sur des arguties qui n'apportent pas grand-chose. Il se peut que la commission du règlement n'ait rien à faire et qu'elle ait envie de quelques réunions pour discuter de ce problème, mais cela ne changera pas la problématique de base, car celle-ci n'est pas de savoir à quel moment passent les objets, mais bien de savoir comment et avec quelle célérité on les traite. Ceux qui ont un peu d'expérience du Conseil municipal constatent qu'en général on met deux heures pour discuter de choses relativement «futiles» et cinq minutes pour discuter de choses qui sont importantes dans la vie de ce parlement. C'est la même chose au Grand Conseil et, hélas, dans tous les parlements.

Par conséquent, ce projet d'arrêté ne réglementera rien et n'améliorera pas du tout la situation, mis à part le fait que, au lieu d'avoir de temps en temps, je l'accorde aux auteurs du projet d'arrêté, les cinq conseillers administratifs présents, eh bien, nous n'en aurons plus qu'un et cela seulement quelques minutes à

chaque séance. C'est la raison pour laquelle, en ce qui nous concerne, nous n'avons pas de temps à perdre et nous refuserons le renvoi de cet objet à la commission du règlement.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Losio, vice-président.)*

**Mme Sophie Christen** (L). Le groupe libéral est très partagé sur ce projet d'arrêté et il a beaucoup de craintes quant aux nouveaux problèmes qui pourraient se poser, notamment celui de l'absentéisme. Je crois que la présence des conseillers administratifs de ce soir élude la question et que le problème est réglé. Nous gardons donc les mêmes problèmes, mais nous espérons tout au moins que ce projet d'arrêté permettra de mieux structurer les débats et d'avancer un peu mieux. Le groupe libéral a finalement décidé de renvoyer ce projet d'arrêté à la commission du règlement.

**M. Robert Pattaroni** (DC). Je voudrais rassurer M. Sormanni, parce que le Grand Conseil est probablement un peu différent de celui qu'il a connu et qu'il s'est notablement amélioré. Pour des raisons diverses, je suis d'assez près les débats du Grand Conseil en tant que spectateur ou téléspectateur et les conseillers d'Etat y participent bien plus souvent qu'on ne le pense. En tout cas, je n'ai jamais vu – je ne suis bien sûr pas toujours là – une séance sans conseillers d'Etat. On voit donc que cela se passe mieux qu'au Conseil municipal.

*(La présidence est reprise par M. Bernard Paillard, président.)*

**Mise aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté est acceptée à la majorité (3 oppositions et 2 abstentions).**

**Mis aux voix, le renvoi du projet d'arrêté à la commission du règlement est accepté à la majorité.**

## 7. Motion de Mme Isabel Nerny, MM. Georges Breguet, Alain Marquet, Robert Pattaroni, Mmes Michèle Ducret et Marie-France Spielmann: «Installation de bancs et d'un abribus devant l'entrée principale du parc des Bastions» (M-124)[1].

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

– que, tout au long de la journée, beaucoup de visiteurs et d'usagers des tramways s'attardent sur le vaste trottoir devant l'entrée du parc des Bastions;
– que, de l'autre côté des rails, une guérite existe, mais qu'elle est trop petite;
– que beaucoup de mamans avec enfants, de personnes âgées et d'autres usagers des trams stationnent là,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'envisager au plus vite l'installation de trois ou quatre bancs sur l'espace vide devant l'entrée principale du parc des Bastions, afin d'être agréable à ses citoyens, ainsi qu'un abribus pour les jours de mauvais temps.

**M. Alain Marquet** (Ve). La demande de cette motion est assez claire. On se rend bien compte que le Conseil administratif va devoir louvoyer entre protection du patrimoine, besoin de la population et climat parfois maussade dans notre ville. Toutefois, cela ne nous paraît pas impossible et nous semble répondre à une demande très simple et très logique des usagers de cet endroit.

**La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la motion est mise aux voix; elle est acceptée à l'unanimité.**

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'envisager au plus vite l'installation de trois ou quatre bancs sur l'espace vide devant l'entrée principale du parc des Bastions, afin d'être agréable à ses citoyens, ainsi qu'un abribus pour les jours de mauvais temps.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

---

[1] Annoncée, 1416.

## 8. Motion de MM. Paul Oberson, Pierre Losio, Olivier Coste, Mme Virginie Keller Lopez, M. Robert Pattaroni, Mmes Ruth Lanz, Marie-France Spielmann, Eustacia Cortorreal, Michèle Ducret et M. Guy Dossan: «La Bâtie-Festival de Genève: quel bilan, quel avenir?» (M-126)[1].

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

– l'importance artistique et régionale de la Bâtie-Festival de Genève;
– le succès public de ce festival;
– l'inscription durable de ce festival dans la vie culturelle et régionale;
– l'originalité de la programmation, qui développe pluridisciplinarité et transversalité dans la création;
– que ce festival est un lieu de rencontre stimulant entre créateurs régionaux et étrangers,

considérant aussi:

– l'histoire de ce festival;
– qu'il a été créé par des artistes locaux et pour des artistes locaux et qu'il s'appelait à l'origine «Festival annuel des associations culturelles genevoises»;
– que ce festival a toujours entretenu des relations partenaires avec le milieu associatif et culturel local et régional;
– que la programmation des accueils extérieurs s'est sensiblement développée au cours des dernières années;
– que la présence de créateurs locaux et régionaux est de moins en moins visible dans la programmation;
– qu'il est souhaitable qu'un débat s'instaure sur le rôle et les missions de ce festival;
– que ce débat est attendu dans différents milieux culturels,

considérant, enfin:

– que la Bâtie-Festival de Genève a présenté, ce printemps, une demande importante de subvention supplémentaire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'établir un rapport sur l'évolution de la Bâtie-Festival de Genève, ses relations avec les partenaires culturels locaux et régionaux (associations et insti-

[1] Annoncée, 1417.

tutions), les missions que cette manifestation devrait assumer dans le paysage culturel régional;

– d'élaborer, si nécessaire, un contrat de prestation avec la Bâtie-Festival de Genève et d'en présenter le contenu au Conseil municipal.

**M. Pierre Losio** (Ve). Cette motion, dans ses considérants ainsi que dans ses invites, me semble extrêmement explicite. Elle demande que s'ouvre un débat de politique culturelle sur la Bâtie-Festival de Genève. Pourquoi? Premièrement, parce qu'il s'agit d'une manifestation importante; deuxièmement, parce que ce festival a une histoire et, troisièmement, parce qu'il est largement subventionné par des collectivités publiques, que ce soit l'Etat ou la Ville de Genève.

C'est une manifestation importante à double titre: d'une part, parce qu'elle a connu ces dernières années – du fait aussi qu'elle a bénéficié du fruit du travail qui a précédé – un énorme succès public; d'autre part, parce que l'importance artistique du Festival de la Bâtie a largement dépassé les frontières de notre territoire genevois et que celui-ci est devenu une manifestation régionale avec une vocation à s'étendre plus loin. L'importance de ce festival fait qu'il s'est inscrit de manière durable dans le paysage culturel genevois. Ajoutez à ces points un autre aspect de son importance, plus culturelle celle-là, qui réside dans les options programmatiques de ce festival, à savoir la pluridisciplinarité. Cela signifie que, pendant ce festival, on peut effectivement assister à des spectacles tant de théâtre, de danse, que de musique et de multimédia; par ailleurs, il développe la transversalité dans la création, c'est-à-dire qu'il permet à différentes expressions artistiques de se rencontrer afin de créer de nouvelles formes. De plus, ce festival est extrêmement stimulant pour la création, puisqu'il permet de confronter des artistes internationaux et des artistes locaux. Je rappelle, pour mémoire et pour exemple, l'excellente expérience qui s'est développée il y a deux ans dans le parc des Bastions, où la Bâtie-Festival de Genève avait invité un chorégraphe étranger, Louis Ziegler, qui a pu travailler avec des artistes locaux pendant plus d'une semaine. Ce genre d'expérience et ce genre d'action dans la transversalité et dans la rencontre entre les invités et les créateurs locaux nous semblent particulièrement importants.

Deuxième point, ce festival a une histoire. Il convient de rappeler que celui-ci a été créé dans les années 70 par des artistes locaux, pour des artistes locaux, et tout le monde a en mémoire les festivals de plein air qui se déroulaient au bois de la Bâtie. Certes, la nostalgie n'est pas un bon paramètre de politique culturelle. Le festival a donc évolué, et je dois dire que j'ai fait partie de ceux qui ont souhaité que les Indiens sortent du bois, investissent la ville et puissent offrir aux artistes des conditions décentes de présentation et de spectacle, qu'il n'était pas possible de leur offrir lorsque le festival se déroulait en plein air, qu'il était soumis aux intempéries et aux médiocres qualités techniques mises à disposition.

Ce festival, c'est aussi l'histoire des relations qu'il a entretenues avec les partenaires locaux, c'est-à-dire les associations puis, plus tard, les institutions qui ont toujours travaillé de concert, afin de pouvoir offrir à cette vitrine importante de la rentrée d'automne des spectacles et particulièrement des spectacles de création qui étaient montrés et qui étaient montés notamment par des artistes locaux.

Troisièmement, ce festival est important parce qu'il est subventionné par de l'argent public. A la ligne budgétaire de la Ville figure une somme qui dépasse les 500 000 francs et, si on y ajoute les ponctions qui sont faites sur les divers fonds de création indépendants, on arrive facilement à un investissement d'argent public qui frise les 800 000 à 900 000 francs.

Toutes ces raisons démontrent l'importance de cette manifestation dans le contexte culturel genevois. C'est pour cela, pour l'importance historique de ce festival, pour la prégnance et pour le succès qu'il a su acquérir auprès du public genevois et parce qu'il est financé par des collectivités publiques que nous souhaitons avoir un débat. Celui-ci consisterait en une discussion sur les missions de ce festival qui, depuis plus de vingt ans, a largement évolué. Il apparaît aujourd'hui que, dans la programmation de ce Festival, les artistes locaux ne trouvent plus la place qu'ils devraient y trouver. Certes, il ne conviendrait pas d'établir des quotas dans la programmation de ce festival, parce que la création culturelle ne se mesure pas quantitativement, mais à la qualité des projets qui sont présentés. Il est tout à fait concevable que, certaines années, certains projets déposés peuvent ne pas présenter d'intérêt particulier. Néanmoins, le potentiel créatif, le potentiel de dynamisme qu'il existe aujourd'hui dans le mouvement culturel genevois fait que les artistes genevois, le milieu culturel genevois est en droit d'attendre une réponse par rapport à ces attentes. Est-ce que les artistes locaux ont encore une place prépondérante à tenir dans ce festival? Est-ce qu'ils ont encore quelque chose à attendre de cette manifestation? Si cette motion a été déposée, c'est parce que nous pensons qu'effectivement ce potentiel doit pouvoir profiter de la vitrine de la rentrée.

Depuis quelques années, la tendance s'est très largement infléchie et, selon des chiffres – qui ne sont pas inventés, puisqu'ils viennent directement du Festival de la Bâtie, qui, lui, par chance, possède une comptabilité analytique que certaines collectivités publiques ne possèdent pas encore – de l'exercice 1999, la somme totale des productions s'élevait environ à 800 000 francs, tandis que la part réservée aux artistes locaux ne s'élevait qu'à 170 000 francs; on était donc dans une proportion de 1 à 5. Ces chiffres éloquents nous ont été transmis par le département des affaires culturelles.

Nous souhaitons que cette motion soit renvoyée à la commission des arts et de la culture, afin que nous ayons un débat et que nous clarifions les missions de ce

festival et les rapports qu'il entretient avec les partenaires culturels locaux, associations et institutions; il n'est pas question de vouloir exclure qui que ce soit, et du reste le festival lui-même ne l'a pas fait. On pourrait nous demander ce que nous entendons par des «artistes locaux». Dans notre esprit, il ne s'agit pas de limiter les termes déjà extrêmement réducteurs d'«artistes locaux» à des artistes vivant à Genève, sur le territoire genevois. Pour nous, de manière très claire, cela englobe tout ce qu'on appelle le transfrontalier, cela englobe les artistes suisses, et il faut reconnaître que l'équipe qui a créé ce festival a été la première, une fois que celui-ci est sorti du bois, à inviter des artistes étrangers de façon à pouvoir créer des ponts et des rencontres et à stimuler la création locale. Notre motion n'est donc pas un objet qui demande d'une manière ou d'une autre une fermeture; cette motion demande une clarification, et on saura véritablement quelles seront, une fois le rapport rendu, les attentes des artistes qui créent dans cette ville de Genève.

C'est pourquoi nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à bien vouloir renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture.

*Préconsultation*

**M. Bernard Lescaze** (R). Le débat qui peut s'amorcer au sujet de cette motion est particulièrement intéressant. Il faut savoir gré à l'ensemble des motionnaires de nous avoir présenté un texte pondéré, modéré et fort éloigné des premiers indices de ce sur quoi aurait pu porter un débat concernant le Festival de la Bâtie.

Comme l'a très justement rappelé le préopinant, il s'agit d'un des grands événements culturels de Genève au début de l'automne et, malgré tout, malgré l'intérêt qu'offrent la plupart des spectacles, je dirai quand même qu'il s'agit d'un des grands événements culturels locaux. Pour moi, comme pour beaucoup de gens, la Bâtie, même si elle fait appel à des créateurs d'autres pays, reste encore un festival local. Je suis donc un peu surpris d'entendre, pas complètement, puisque nous connaissons tous ce qu'il peut y avoir derrière les mots, les phrases et les considérants de cette motion, que certains pensent que ce n'est pas encore assez ou plus assez local. Il faudra, et M. Losio vient de nous donner une ou deux pistes à ce sujet, discuter de cela sans arrière-pensées mais avec sérénité, parce que l'exercice que cette motion nous demande sur la Bâtie, moi, j'y suis favorable et je voterai pour cette motion. Toutefois, nous pourrions faire une motion semblable également pour d'autres institutions culturelles et avec peut-être autant de fruits, si ce n'est plus, peut-être parce qu'elles sont encore plus anciennes ou qu'elles ont moins évolué que la Bâtie et qu'elles n'ont peut-être pas l'audience de la Bâtie tout en nous coûtant beaucoup plus cher. J'aurais aimé par exemple que les mêmes signataires nous proposent la même évaluation sur la Fondation de Saint-Gervais.

Il y a quelques années, on aurait pu le faire et on pourra encore le faire. J'entends la démarche en elle-même me paraît intéressante, le choix de la Bâtie, également, puisqu'il y a une demande d'augmentation de subvention, mais je tiens à dire que nous devons faire cela dans un esprit d'empathie avec la Bâtie, c'est-à-dire dans un esprit favorable à cette institution, parce qu'elle apporte quelque chose au patrimoine culturel genevois.

Je tiens ici à dire, parce que cela n'a pas été dit, qu'on peut peut-être ne pas avoir partagé toutes les options artistiques de l'actuel directeur du Festival de la Bâtie, notre ancien collègue du Parti des Verts, André Waldis, mais il faut clairement dire aussi que, sans lui, le Festival de la Bâtie ne connaîtrait probablement pas l'aura qu'il a aujourd'hui. De plus, il est vrai qu'au point de vue des comptes, certaines personnes se plaisent d'ailleurs chaque année à le dire, le bar ou la vente de boissons rapporte autant que celle des billets de spectacle. Cela veut dire que le festival n'est pas simplement un événement culturel axé sur la musique, la danse ou le théâtre, mais également un événement social, qui ouvre peut-être la saison, le retour à Genève, à l'automne, et que cela mérite aussi d'être pris en considération, même si évidemment ce n'est pas le but essentiel de cette motion.

En conséquence, le groupe radical, bien entendu, accepte et souhaite le renvoi de cette motion à la commission des arts et de la culture. Toutefois, il souhaite également qu'au cours des travaux de cette commission tout en se penchant attentivement sur l'objet même, à savoir le Festival de la Bâtie, si l'exercice est réussi en commission, que d'autres institutions culturelles genevoises soient soumises au même crible. Je reprends bien le mot «crible» au sens premier d'un certain tamis, parce que je pense que le même exercice peut être fait pour d'autres manifestations ou institutions. Nous remercions donc les signataires de la motion, parmi lesquels deux radicaux, de l'avoir présentée, et nous espérons que l'examen de celle-ci aura lieu dans un esprit de progrès, dans un esprit dynamique et surtout avec la conscience de ce que ce festival a apporté et doit encore apporter à la vie culturelle genevoise.

**M. Roman Juon** (S). Je serai beaucoup plus bref que Bernard Lescaze. En l'absence, excusée, de nos deux collègues Olivier Coste et Virginie Keller Lopez, j'aimerais dire que le Parti socialiste soutient cette motion. J'ai moi-même connu le festival depuis le tout début, je le suis un petit peu moins maintenant, en revanche, j'ai beaucoup d'échos de participants, peut-être pas dans les tout jeunes, qui n'ont pas vécu cette période mais qui se posent bien des questions, telles que celles qu'a soulevées Pierre Losio tout à l'heure.

Nous soutiendrons cette motion. Ce que disait Bernard Lescaze à propos d'autres institutions soit culturelles soit sociales demanderait aussi peut-être des débats. C'est à creuser.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Le groupe DC adhère complètement à cette motion. Nul ne conteste l'opportunité du Festival de la Bâtie, qui s'est à ce point éclaté qu'on a de la peine quelquefois à en comprendre vraiment l'objectif. Ce festival s'internationalise, et M. Losio a parlé tout à l'heure des acteurs, des animateurs et des musiciens locaux qui ont également leur part à jouer. Pour nous, le renvoi à la commission des arts et de la culture sera le moyen de mieux identifier l'objectif de cette manifestation culturelle et peut-être de dégager de nouvelles pistes par l'adoption de contrats de prestations bien compris. Le groupe DC accepte donc cette motion et recommande son renvoi à la commission des arts et de la culture.

**Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des arts et de la culture sont acceptés à la majorité (3 oppositions et 3 abstentions).**

**Le président.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordre signée par MM. Christian Zaugg, Roger Deneys, Robert Pattaroni, Bernard Lescaze et Jean-Marc Froidevaux demandant de suspendre nos débats jusqu'à l'arrivé du Conseil administratif ou de l'un au moins de ses représentants.

**M. Jean-Marc Froidevaux** (L). Nous avons entendu tout à l'heure une interpellation qui ne manquait pas d'importance. Le sujet qui était traité était majeur et l'interpellante ne nous disait pas qu'elle avait le sentiment que ce sujet était ignoré de nos autorités, elle nous disait qu'elle avait tenté de prendre contact avec celles-ci et que chacune s'en lavait les mains. Effectivement, elle interpelle, et elle interpelle devant un banc vide, de sorte que le moins qu'on puisse dire, c'est que les autorités persistent à se laver les mains. Je crains de dire à notre interpellante que son interpellation est malheureusement perdue et qu'il va falloir la refaire, parce que si elle espère que le Conseil administratif lise le *Mémorial*, elle se fait des illusions et si elle espère que quelqu'un d'entre nous transmettra son interpellation à un conseiller administratif, celui qu'on croiserait par hasard, là aussi, je crois que c'est sans espoir. Cette interpellation, de la même manière que le point qui a immédiatement suivi à l'ordre du jour, à savoir le débat sur notre organisation, montre bien, d'une part, que nous avons besoin du Conseil administratif pour traiter, d'autre part, que le Conseil administratif ne peut pas nous négliger. Je dis cela parce que le Conseil administratif a pris la clé des champs à l'instant où nous sommes arrivés à notre ordre du jour, au moment où nous délibérions des propositions du Conseil municipal. Le Conseil administratif nous dit à nous tous, tous ensemble, parce que les propositions viennent d'un peu tous les rangs: «Vos propositions ne nous intéressent pas. Votez nos propositions, soyez de bons petits

soldats, votez la discipline de groupe, nous comptons sur vous et, pour le surplus, le reste de vos débats, nous préférons les laisser en l'état et aller poursuivre les nôtres avec nos clubs d'amis dont les discussions sont plus intéressantes que ce que nous aurions à entendre du Conseil municipal.»

Cela ne va pas et nous aurions deux possibilités. Nous aurions une première possibilité qui consiste à faire la grève concernant le vote des propositions du Conseil administratif, puisqu'il ne veut pas nous entendre, nous ne sommes pas obligés non plus de l'entendre. Comme nous serions raisonnablement obligés d'être là, nous pourrions l'écouter effectivement avec la même attention que celle qu'il nous porte aujourd'hui et, de ce fait, lui imposer quelques séances de grève. Nous pouvons aussi considérer que ce que nous avons à dire n'est pas si dépourvu d'importance, que, si nous avons un débat sur l'affectation du parc des Bastions, nous avons besoin d'un magistrat responsable des parcs et promenades pour nous dire dans quelle mesure il est possible d'y aménager des promenades pour chiens. Si nous avons un débat qui intéresse la Suisse entière, pour ne pas dire l'Europe entière, sur le sort des chiens de combat, je pense que cela intéresse aussi le Conseil administratif. L'ensemble de ces éléments m'amène à dire qu'il est parfaitement vain que nous continuions d'aboyer comme des chiens de combat, alors que le Conseil administratif nous aurait mis en cage. Je vous suggère de ne pas accepter d'être en cage de la sorte et de vous révolter clairement en disant que cela suffit; que le Conseil administratif vienne et nous continuerons nos débats. *(Applaudissements.)*

**M. Christian Zaugg** (AdG/SI). J'ai signé cette motion d'ordre pour pouvoir effectivement dire avec mon collègue Froidevaux qu'il est inadmissible qu'il n'y ait aucun représentant du Conseil administratif lors de nos débats. C'est proprement scandaleux et, quelle que soit la couleur politique des personnes, nos magistrats se doivent d'être présents. Cela dit, j'invite les uns et les autres à ne pas voter cette motion d'humeur, parce que j'ai quand même envie de continuer les débats, avec ou… sans eux.

**M. Roger Deneys** (S). Le Parti socialiste soutient tout à fait cette motion d'ordre et trouve totalement scandaleux que le Conseil administratif soit entièrement absent lors de nos propositions. Il est vrai que nous en arrivons à nous demander s'il est vraiment utile d'avoir un Conseil municipal. Supprimons-le et supprimons la Ville de Genève, puisque les décisions se prennent ailleurs. Etant donné que l'exécutif n'est pas là, il y a un moment où il faut prendre des décisions; soit il est là et il répond à nos questions et nous avançons, soit il s'absente et nous supprimons le Conseil municipal et nous gagnons tous du temps. Il y a un

moment où on en a marre; soit on suspend les séances soit on les refait. Je propose que nous pourrions aussi bien les refaire. Tout ce qui a été voté quand le Conseil administratif n'est pas là, on le recommence, on le rediscute et on le revote. Y en a marre, ils n'ont qu'à être là!

**M. Alain Comte** (AdG/TP). Je croyais qu'il y avait dans cette enceinte sept groupes représentés au Conseil municipal. Le Parti du travail a été exclu de cette motion d'ordre et je ne sais pas pourquoi, car, dans mon groupe, nous sommes presque tous présents. Par contre, nous vous proposons, Monsieur le président, que le Parti du travail s'installe sur les sièges du Conseil administratif afin de le remplacer, ce que nous allons faire maintenant.

**Le président**. Je vous suggère de ne pas faire cela, Monsieur Comte; la plaisanterie devient un peu lourde.

*M. François Sottas* (AdG/TP). Alors ajoutez notre parti à la liste des signataires de la motion d'ordre.

**M. Souhail Mouhanna** (AdG/SI). J'avoue que je ne voulais pas intervenir, mais après avoir entendu M. Froidevaux utiliser plusieurs fois le mot tabou «grève», je ne résiste pas au plaisir de dire que, rien que pour cela, je voterai cette motion d'ordre.

**M. Roberto Broggini** (Ve). Certains ont dit dans cette assemblée que tous les chefs de groupe avaient signé cette motion d'ordre et c'est absolument faux. Le Conseil administratif est invité à participer à nos séances et à nos débats, il n'a pas d'obligation d'après le règlement. En tout cas, j'ai appris que certains magistrats s'étaient fait excuser pour ce soir; si tous l'ont fait, je ne sais pas, Monsieur le président, mais nous ne pouvons pas suivre cette motion d'ordre et nous la refuserons.

**Le président**. J'aimerais préciser à ce sujet que j'avais un mot que je vais vous lire, de la part de l'un des magistrats, mais je ne pensais pas qu'il serait nécessaire de le faire. M. Tornare précise donc qu'il sera absent ce soir de 20 h à 22 h en raison de sa participation à la cérémonie des balcons fleuris. *(Brouhaha.)*

*M. Alain Fischer* (R). Après la vache folle, les fleurs!

**M. Paul Oberson** (Ve). Si nous partageons le juste courroux de nos collègues conseillers municipaux ici présents dû à cette absence du Conseil administratif, nous ne partageons pas les conclusions. En effet, nous pensons que, si certains n'assument pas leurs responsabilités morales, vu qu'il apparaît que ce ne sont pas des responsabilités contractuelles, ce n'est pas une raison pour que d'autres fassent de même. Nous sommes plutôt d'avis de donner une bonne image de nous et de continuer à travailler, malgré l'absence du Conseil administratif, pour montrer que, si eux agissent de la sorte, nous ne nous solidarisons pas avec cet absentéisme regrettable.

**Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 28 oui contre 16 non (9 abstentions).**

**Le président**. Nos travaux sont donc suspendus.

*(La séance est interrompue de 21 h 50 à 22 h 15.)*

**Le président.** Nous avons attendu le quart d'heure, prolongé, de politesse; il est 22 h 15 et il n'y a toujours aucun conseiller administratif dans la salle. J'aimerais simplement faire état d'une rumeur selon laquelle M. Muller est à Dubaï et je ne doute pas que cela soit vrai. Cependant, nous n'avons pas été contactés officiellement à ce sujet. La seule excuse reçue est donc celle de M. Tornare qui disait qu'il reviendrait à 22 h.

Cela étant dit, nous procédons à un contre-appel qui est demandé par le bureau, mais il faut qu'il soit suivi par cinq voix. *(Plus de cinq conseillers municipaux lèvent la main.)* Nous avons donc les cinq voix, je vous remercie. Ce contre-appel peut vous sembler relativement formel, dans la mesure où la question des jetons de présence est évidemment soulevée, mais, cela étant, nous ne supprimerons pas les jetons de présence pour les deux raisons suivantes: la première est que notre séance est interrompue non pas du fait du Conseil municipal mais de celui du Conseil administratif; il serait donc absurde que nous nous punissions en quelque sorte nous-mêmes; la deuxième raison est que quelques conseillers municipaux ont sans doute pu interpréter le texte que nous avons voté d'une manière différente, ne comprenant pas qu'il s'agissait de rester jusqu'à 22 h 15. Pour ces deux motifs, les jetons de présence resteront garantis, mais nous procédons tout de même au contre-appel. Je demande à M^me^ Bobillier de bien vouloir procéder au contre-appel.

*Ont répondu présent (63):*

Mme Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), Mme Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), Mme Marie-Thérèse Bovier (L), M. Georges Breguet (Ve), M. Roberto Broggini (Ve), Mme Sophie Christen (L), M. Alain Comte (AdG/TP), Mme Renate Cornu (L), Mme Eustacia Cortorreal (AdG/TP), M. Olivier Coste (S), M. Philippe Cottier (DC), Mme Barbara Cramer (L), Mme Linda de Coulon (L), Mme Diana de la Rosa (S), M. Roger Deneys (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Guy Dossan (R), Mme Michèle Ducret (R), M. Michel Ducret (R), M. Alain Dupraz (AdG/TP), Mme Fatiha Eberle (AdG/SI), Mme Alice Ecuvillon (DC), Mme Hélène Ecuyer (AdG(TP), M. Alain Fischer (R), M. Jacques François (AdG/SI), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. René Grand (S), Mme Monique Guignard (AdG/TP), M. Jean-Marie Hainaut (L), Mme Catherine Hämmerli-Lang (R), M. François Harmann (L), Mme Vanessa Ischi (Ve), M. Guy Jousson (AdG/TP), M. Roman Juon (S), M. Daniel Künzi (AdG/SI), Mme Ruth Lanz (AdG/SI), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Bernard Lescaze (R), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), Mme Christina Matthey (Ve), M. Pierre Maudet (R), M. Guy Mettan (DC), M. Jacques Mino (AdG/SI), M. Souhail Mouhanna (AdG/SI), Mme Isabel Nerny (AdG/SI), M. Paul Oberson (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Peter Pirkl (L), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), Mme Alexandra Rys (DC), Mme Sandrine Salerno (S), M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP), M. Guy Savary (DC), M. Armand Schweingruber (L), M. Daniel Sormanni (S), M. François Sottas (AdG/TP), Mme Marie Vanek (AdG/SI), M. René Winet (R) et M. Christian Zaugg (AdG/SI).

*Etaient excusés à la séance ou étaient déjà partis (16):*

M. Pierre de Freudenreich (L), M. Jean-Marc Guscetti (L), M. François Henry (L), Mme Liliane Johner (AdG/TP), M. Sami Kanaan (S), M. André Kaplun (L), Mme Virginie Keller Lopez (S), Mme Michèle Künzler (Ve),M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI), M. Mark Muller (L), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Damien Sidler (Ve), Mme Marie-France Spielmann (AdG/TP), Mme Evelyne Strubin (AdG/SI).

*Présidence:*

M. Bernard Paillard (AdG/SI), président, était présent.

## 9. Pétitions.

**Le président.** Le bureau a reçu les pétitions suivantes:

– P-32, «Détritus et dépôt d'objets sur le trottoir à l'angle des rues du Jura et Tronchin»;
– P-33, «Mesures d'économies prises contre les maisons de vacances de l'Hospice général et de la Ville de Genève»;
– P-34, «FPG contre TPG (fête publique gratuite contre Transports publics genevois)».

Ces pétitions seront renvoyées à la commission des pétitions.

## 10. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Les trois motions suivantes ont été déposées:

– M-133, de *M. Alain Marquet*: «La Ville de Genève s'assure de l'origine de ses achats»;
– M-134, de *Mme Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze* et *Pierre Maudet*: «Pour la plantation d'une haie de buis au parc des Franchises»;
– M-135, de *Mmes Sandrine Salerno, Anne-Marie von Arx-Vernon, Eustacia Cortorreal, Linda de Coulon, Renate Cornu, MM. Roger Deneys, Alain Marquet, Pierre Losio, Jacques Mino, Christian Zaugg, Alain Comte, Didier Bonny, Alain Fischer* et *Pierre Maudet*: «Pour une politique d'information sur les enjeux de la diversité genevoise»

ainsi que la résolution suivante:

– R-31, de *MM. Guy Savary* et *Philippe Cottier*: «Locaux vides à l'école Peschier».

## 11. Interpellations.

**Le président.** Nous avons également reçu les interpellations suivantes:

– I-38, de *M. Guy Savary*: «Parlement des jeunes»;
– I-39, de *M. Roman Juon*: «Au secours! les immeubles des Schtroumpfs s'écroulent!»

## 12. Questions.

*écrites:*

**Le président.** Les deux questions écrites suivantes ont aussi été déposées:

– QE-41, de *M. Jean-Pascal Perler*: «Excédent de revenus»;
– QE-42, de *M. Jacques Mino*: «Construction de logements sociaux».

Séance levée à 22 h 25.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif ..... 2262

2. Communications du bureau du Conseil municipal ..... 2262

3. Motion de Mme Isabel Nerny, MM. Roman Juon, Bernard Lescaze, Mme Monica Huber Fontaine, MM. Jean-Charles Lathion, Jean-Pierre Oberholzer et Mme Marie-France Spielmann: «Demande d'un arrêt supplémentaire «facultatif» pour le minibus 17 desservant la Vieille-Ville» (M-122) ..... 2262

4. Motion de Mme Isabel Nerny et M. Jean-Pierre Lyon: «Pour une limitation de la publicité peinte sur les trams et le bannissement de celle recouvrant les vitres» (M-123) ..... 2263

5. Interpellation de Mme Isabel Nerny: «Sur quels critères autorise-t-on certains stands en ville de Genève?» (I-33) ..... 2274

6. Projet d'arrêté de MM. Jean-Pierre Lyon, François Sottas, Alain Fischer et Robert Pattaroni: «Modification de l'article 25, «Ordre du jour», du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève» (PA-11) ..... 2275

7. Motion de Mme Isabel Nerny, MM. Georges Breguet, Alain Marquet, Robert Pattaroni, Mmes Michèle Ducret et Marie-France Spielmann: «Installation de bancs et d'un abribus devant l'entrée principale du parc des Bastions» (M-124) ..... 2281

8. Motion de MM. Paul Oberson, Pierre Losio, Olivier Coste, Mme Virginie Keller Lopez, M. Robert Pattaroni, Mmes Ruth Lanz, Marie-France Spielmann, Eustacia Cortorreal, Michèle Ducret et M. Guy Dossan: «La Bâtie-Festival de Genève: quel bilan, quel avenir?» (M-126) ..... 2282

9. Pétitions ..... 2292

10. Propositions des conseillers municipaux ..... 2292

11. Interpellations …… 2292

12. Questions …… 2293

La mémorialiste:
*Marguerite Conus*